



DECISION MUNICIPALE N° 31/DM/CBO/SG/CIPM/2025
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/CBO/SG/CIPM/2025 DU 24/03/2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
LOGEMENT D'ASTREINTE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MARARABA ET MOÏNAM (LOT 1 & 2) DANS LA
COMMUNE DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.
LOT 2 : ECOLE PUBLIQUE DE MOÏNAM

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, MINEDUB EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BETARE-OYA
(Autorité Contractante)

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'Arrêté N° 000192/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur BABA Nicolas aux fonctions de Maire de la Commune de Bétaré-Oya à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bétaré-Oya, Département du Lom et Djérem, Région de l'Est ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National N°03/AONO/CBO/SG/CIPM/2025 du 24/03/2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Publique de Mararaba et Moïnam (Lot 1&2) dans la Commune de Bétaré-Oya, Département du Lom et Djérem, Région de l'Est ;
Vu Le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 21/05/2025 ;
Vu La Lettre N° 003/L/CBO/SG/CIMP/2025 du 21 Mai 2025 portant proposition d'attribution ;

DECIDE :

Article 1 : L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 03/AONO/CBO/SG/CIPM/2025 du 24 Mars 2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'Ecole Publique de Mararaba et Moïnam (Lot 1&2) dans la Commune de Bétaré-Oya, Département du Lom et Djérem, Région de l'Est, Lot N° 2 : Ecole Publique de Moïnam est déclaré infructueux

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Bétaré-Oya, le 05 JUIN 2025

Ampliations :

- ARMP/EST ;
- DD MINMAP/L&D ;
- CSTP/B.Oya ;
- PDT/CIPM/B.Oya ;
- INTERESSE ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES.

